

SPRL ISABEL GOMEZ INTERIORS
Avenue Michel-Ange 8
1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 12 décembre 2019

Votre Assurance RC Entreprise Liability Plan

Votre numéro de contrat : ZCN600071083

Votre contact : Yves Wathelet Assurances - Consult@ssur, Boulevard Louis Mettwewie 35, 1080 MOLENBEEK-SAINT-JEAN

Tél. : + 32 2 4635888 - Fax : + 32 2 2567956

Cher client,

Votre prime d'assurance RC Entreprise Liability Plan arrive à échéance le 1 janvier 2020. Nous vous invitons donc à verser la prochaine prime à l'aide des données de paiement ci-dessous (voir détails au verso).
Ainsi vous restez toujours parfaitement assuré.

Plus d'infos ? Votre courtier est à votre entière disposition.

Sincères salutations,



Wilfried Neven
CEO
Président du Comité de Direction

Données à reprendre pour effectuer votre paiement

€ 467,03

ALLIANZ BENELUX SA

Rue de Laeken 35 1000 Bruxelles

IBAN : BE74310014076507

Communication : 001/0320/40186

BIC : BBRUBEBB


Info sur votre assurance RC Entreprise Liability Plan d'Allianz

N° de contrat : ZCN600071083

Prime pour la période : 01/01/2020 - 31/12/2020

Vos garanties	Prime
Protection juridique	21,85 €
Rc exploitation	405,64 €
Prime nette totale	427,49 €
Impôts et cotisations légales	39,54 €
Total (prime annuelle par virement)	467,03 €
Total à payer	467,03 €

Modification tarifaire. Vous pouvez résilier votre contrat par recommandé endéans les 3 mois à compter du présent avis.
Le paiement de la prime vaut acceptation des conditions d'assurances.

Frais inclus dans la prime nette	Frais
Frais d'acquisition	101,32 €
Frais d'administration	38,05 €

Votre attention est attirée sur le fait qu'une comparaison entre plusieurs contrats d'assurance ne doit pas se limiter à comparer l'estimation des coûts et frais de chaque contrat mais doit également prendre en considération d'autres éléments, tels que l'étendue des garanties, le montant des franchises éventuelles ou les clauses d'exclusion.

Les estimations communiquées ci-dessus permettent de mieux apprécier la partie de la prime qui sert à couvrir le risque assuré par le contrat d'assurance. Le solde de la prime, après déduction des taxes et contributions ainsi que des frais d'acquisition et d'administration, représente en effet la part de la prime affectée à l'exécution des prestations contractuelles ainsi que les frais non mentionnés ci-dessus (y inclus le coût mutualisé des sinistres et de leur gestion).

Ces estimations sont calculées sur la base des données comptables du dernier exercice comptable de l'entreprise d'assurances telles qu'approuvées par son assemblée générale.

Le nouveau Règlement de protection des données personnelles (EU 2016/679 - RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018.

Allianz attache beaucoup d'importance à la protection des données personnelles de ses clients et met tout en œuvre pour appliquer strictement cette réglementation.

A ce propos, vous trouverez toutes les informations utiles sur la page " Protection des données personnelles " de notre site web " <http://www.allianz.be/fr/protection-des-donnees-personnelles/Pages/qui-sommes-nous.aspx> ".

Vous avez encore des questions ? Transmettez-les par e-mail à privacy@allianz.be ou par courrier à Allianz Benelux sa, Service juridique et compliance/ Protection des données personnelles, rue de Laeken 35, 1000 Bruxelles.

Découvrez nos trucs
& astuces sur :
blog.allianz.be



Assurances

Allianz